

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE29

présenté par
M. Viala, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« mobiliers »,

les mots :

« en numéraire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.